

# BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES

## ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION  
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE  
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15  
[www.dila.premier-ministre.gouv.fr](http://www.dila.premier-ministre.gouv.fr)  
[www.bodacc.fr](http://www.bodacc.fr)



Standard..... 01-40-58-75-00  
Annonces..... 01-40-58-77-56  
Accueil commercial ..... 01-40-15-70-10  
Télécopie..... 01-40-58-79-14

### BODACC « A »

#### Annonce n° 169

#### 42 – LOIRE

### GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ST-ETIENNE

#### Ventes et cessions

554 501 171 RCS Saint Etienne.

**CASINO, GUICHARD-PERRACHON.**

Forme : Société Anonyme.

Capital : 169825403.88 EUR.

Adresse : 1, cours Antoine Guichard, 42000 Saint-Étienne.

Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 21 Mars 2018, la société CASINO, GUICHARD-PERRACHON, société anonyme au capital de 169192562,22 euros, dont le siège social est situé à Saint-Etienne (42000), 1 Cours Antoine Guichard, identifiée sous le numéro 554501171 RCS Saint-Etienne, Société Absorbante Et la société ALLODE, société par actions simplifiée au capital de 246554 euros, dont le siège social est situé à Saint-Etienne (42000), 1 Cours Antoine Guichard, identifiée sous le numéro 350940813 RCS Saint-Etienne, Société Absorbée ; Ont établi un projet de fusion par voie d'absorption dont les modalités sont les suivantes : Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la Société Absorbante est prévue : Actif apporté 4217835,76 euros. Passif pris en charge 6635,91 euros. Actif net apporté 4211199,85 euros - Rapport d'échange des droits sociaux : la parité d'échange retenue est de 28 actions de la Société Absorbante pour 1 action de la Société Absorbée - Montant de l'augmentation de capital : la Société Absorbante augmentera son capital social d'une somme de 42,84 euros au moyen de la création de 28 actions nouvelles, d'une valeur nominale de 1,53 euros en rémunération de l'apport de la Société Absorbée - Montant prévu de la prime de fusion : la différence entre la valeur des biens apportés par la Société Absorbée et l'augmentation de capital de la société Absorbante, soit une prime de fusion de 1272,34 euros - Le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de SAINT-ETIENNE le 22/03/2018.

# BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES

## ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION  
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE  
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15  
[www.dila.premier-ministre.gouv.fr](http://www.dila.premier-ministre.gouv.fr)  
[www.bodacc.fr](http://www.bodacc.fr)



Standard..... 01-40-58-75-00  
Annonces..... 01-40-58-77-56  
Accueil commercial ..... 01-40-15-70-10  
Télécopie..... 01-40-58-79-14

### BODACC « A »

#### Annonce n° 168

#### 42 – LOIRE

### GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ST-ETIENNE

#### Ventes et cessions

350 940 813 RCS Saint Etienne.

**ALLODE.**

*Forme* : Société Anonyme à Conseil d'Administration.

*Capital* : 246554.00 EUR.

*Adresse* : 1, cours Antoine Guichard, 42000 Saint-Étienne.

*Oppositions* : Art. L.236-14 du code de commerce.

*Commentaires* : Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 21 Mars 2018, la société CASINO, GUICHARD-PERRACHON, société anonyme au capital de 169192562,22 euros, dont le siège social est situé à Saint-Etienne (42000), 1 Cours Antoine Guichard, identifiée sous le numéro 554501171 R. C. S. Saint-Etienne, Société Absorbante Et la société ALLODE, société par actions simplifiée au capital de 246554 euros, dont le siège social est situé à Saint-Etienne (42000), 1 Cours Antoine Guichard, identifiée sous le numéro 350940813 R.C.S. Saint-Etienne, Société Absorbée ; Ont établi un projet de fusion par voie d'absorption dont les modalités sont les suivantes : Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la Société Absorbante est prévue : Actif apporté 4217835,76 euros. Passif pris en charge 6635,91 euros. Actif net apporté 4211199,85 euros - Rapport d'échange des droits sociaux : la parité d'échange retenue est de 28 actions de la Société Absorbante pour 1 action de la Société Absorbée - Montant de l'augmentation de capital : la Société Absorbante augmentera son capital social d'une somme de 42,84 euros au moyen de la création de 28 actions nouvelles, d'une valeur nominale de 1,53 euros en rémunération de l'apport de la Société Absorbée - Montant prévu de la prime de fusion : la différence entre la valeur des biens apportés par la Société Absorbée et l'augmentation de capital de la société Absorbante, soit une prime de fusion de 1272,34 euros - Le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de SAINT-ETIENNE le 22/03/2018.